

**DÉPARTEMENT DES PYRENEES ATLANTAIQUES  
ARRONDISSEMENT DE PAU**

**MAIRIE D'ORTHEZ**

**EXTRAIT du Registre des délibérations du Conseil municipal**

**SÉANCE DU 4 AVRIL 2023**

\*\*\*\*\*

**Présents :** M. HANON, Maire-président, M. GROUSSET, Mme LEMBEZAT, M. DESPLAT, Mme BAYLE-LASSERRE, MM. BOUNINE, SENSEBE, Mme DE MORO, M. LABORDE, adjoints, Mme PICHAUREAU, M. ETCHEBERTS, Mme LABORDE, MM. DUPOUY, CARRERE, WILS, VIVES, Mme MARQUEHOSSE, M. RAMALHO, Mme MUSEL, MM. CONEJERO, BERGES, DELTEIL, LABENNE, MELIANDE

**Absents mais ayant donné pouvoir :** Mme ROUSSET-GOMEZ (pouvoir à M. BOUNINE), M. ARENAS (pouvoir à Mme DE MORO), Mmes FOURQUET (pouvoir à M. DESPLAT), BOUBARNE (pouvoir à Mme LEMBEZAT), M. COSTEDOAT (pouvoir à M. SENSEBE)

**Absentes :** Mmes LAMAZERE, DARSAUT, DOMBLIDES

**Secrétaire de séance :** Mme LAMAZERE

**23 – 48 - COMPTE ADMINISTRATIF ET FINANCIER 2022 – EAU POTABLE**

**Rapport présenté par Monsieur SENSEBE, président de la régie de l'eau et de l'assainissement :**

Conformément à l'article R2221-92 du CGCT, le comptable, à la fin de chaque exercice, doit établir le compte financier de la Régie de l'eau et de l'assainissement. Ce document, accompagné d'un rapport sur l'activité de la régie est soumis pour avis au Conseil d'exploitation de la régie des eaux et arrêté par le Conseil municipal.

Le compte financier est une synthèse tenant lieu à la fois de compte administratif et de compte de gestion.

Après présentation de ces documents en séance, les résultats d'exécution comptables de l'exercice, tant en fonctionnement, qu'en investissement, ainsi que les restes à réaliser en dépenses et en recettes des deux sections se résument comme suit :

Compte financier de l'eau :

	Résultat de clôture de l'exercice 2021	Part affectée à l'investissement 2022 – titre 1068	Résultat de l'exercice 2022	Résultat de clôture 2022
<b>Investissement</b>	111 259,67		-54 740,54	56 519,13
<b>Fonctionnement</b>	1 298 858,59		198 820,10	1 497 678,69
<b>Total</b>	1 410 118,26		144 079,56	1 554 197,82

<b>Reste à réaliser en Dépenses</b>	154 217,31
<b>Reste à réaliser en Recettes</b>	-

**Après l'avis favorable du Conseil d'exploitation, qui s'est réuni le 29 mars 2023, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par 24 voix pour – 5 abstentions (Mme MUSEL, MM. CONEJERO, MELIANDE, BERGES, LABENNE), approuve le compte financier 2022 du service de l'eau potable, annexé à la présente.**

Envoyé en préfecture le 17/04/2023

Reçu en préfecture le 17/04/2023

Publié le 18 avril 2023

ID : 064-216404301-20230404-23DEL48-BF



**Ainsi fait et délibéré à ORTHEZ, le 4 avril 2023  
Et tous les membres présents ont signé  
Pour copie conforme et certificat d'affiche.**

**Le Maire d'ORTHEZ,  
Emmanuel HANON**

**Publiée le**

